

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière

NOR : SJS0840592V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 7 postes de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière vacants et se décomposant comme suit :

- 5 postes au centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand ;
- 2 postes au centre hospitalier d'Aurillac.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), à la directrice des ressources humaines du centre hospitalier universitaire, 58, rue Montalembert, 63003 Clermont-Ferrand Cedex 1, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.